



District de la
Nièvre de
football

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

REGLEMENT COUPE FEMININE A 8

ENGAGEMENTS

La Coupe Féminine est ouverte à tous les Clubs libres du District, affiliés au critérium féminin à 8.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute selon la formule de l'élimination directe jusqu'aux quarts de finales ou demi-finales, en fonction du calendrier et du nombre d'équipes dans le critérium.

Si demi-finales avec la formule match aller-retour :

- En cas de match nul à l'issue des 2 rencontres avec le même nombre de victoires et de buts marqués et encaissés (pas de buts à l'extérieur comptant double) : 5 tirs aux buts par équipe, puis mort subite.
- En cas de forfait sur l'une des deux rencontres, l'équipe sera éliminée de la compétition.

CALENDRIER

Chaque année, en début de saison, un calendrier sera établi par la Commission des Coupes en collaboration avec la Commission des Compétitions Seniors.

PARTICIPATION DES JOUEUSES

Sont autorisées 12 joueuses sur la feuille de match, avec 4 mutées possibles dont 2 hors période.

Equipe supérieure : seules 2 joueuses ayant participé à plus de 2 matchs en équipe supérieure (Foot à 11) sauf Coupe BFC et Coupe de France, pourront prendre part à cette compétition.

LIEUX DES MATCHS

Les matchs auront lieu sur le terrain du Club premier nommé (pour les demi-finales, matchs retour sur le terrain du deuxième club). Le lieu de la finale de la Coupe Féminine sera déterminé chaque saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors en collaboration avec la Commission des Coupes.

DATES DES MATCHS

Les rencontres auront lieu principalement le dimanche. Elles pourront être fixées en semaine sur demande officielle, acceptée par les clubs concernés et la Commission des Compétitions Seniors.

DUREE DES RENCONTRES

Du 1^{er} tour jusqu'à la finale, la durée du match est de quatre-vingts minutes, divisée en deux périodes de quarante minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve de 5 tirs aux buts par équipe, puis mort subite.

DISPONIBILITE DES TERRAINS

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission des Compétitions Seniors dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match. Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que, dans les mêmes délais, le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite commission.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Si l'intérêt général des Clubs était concerné, le District se réserve le droit de modifier en cours de saison le présent règlement.

CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Sans réserve, sans réclamation posées par les clubs, les feuilles de match (F.M.I.) seront contrôlées systématiquement par la Commission Statuts et Règlements du District. Ce contrôle porte uniquement sur le respect de la participation des joueuses ayant participé en équipe supérieure (Foot à 11).

Si non respect avéré de cette disposition, application des sanctions sportives règlementaires et financières (frais de dossier) au club fautif.

Pour tout autre motif de réserve, de réclamation, il appartient aux clubs de faire cette démarche dans le respect des R.G.